

03 déc 2025 -08:00

## La Belgique à la traîne en matière d'emploi des personnes en situation de handicap

Selon Statbel, en 2024, le taux moyen d'emploi des personnes en situation de handicap en Belgique en 2024 n'atteignait que 45 % contre 78 % pour celles sans handicap. Cet écart en matière d'emploi est nettement plus important que dans nos pays voisins.

### Taux d'emploi en Belgique

Les chiffres révèlent que la Belgique reste à la traîne en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. En 2024, le taux d'emploi pour ce groupe n'atteignait que 45 %, contre un taux d'emploi général de 73 %. Pour les personnes sans handicap, ce taux s'élève à 78 %. (Statbel-Labour Force Survey)

Il est clair que notre pays doit faire évoluer la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap. Le travail est une garantie essentielle contre la pauvreté et favorise l'autonomie ainsi que l'inclusion dans la société. Un élément clé est l'augmentation du taux d'emploi. Il est crucial de donner à davantage de personnes en situation de handicap l'opportunité de travailler si nous voulons atteindre l'objectif général de 80 % de taux d'emploi pour la population belge d'ici 2029.

Rob Beenders  
Ministre des Personnes handicapées et de l'Egalité des chances

### Nos pays voisins font mieux

La Belgique figure parmi les sept pays les moins performants de l'UE en ce qui concerne le *Disability Employment Gap*. Il s'agit de l'écart d'emploi entre personnes avec et sans handicap. La Belgique affiche un écart de 33 points de pourcentage. La France, les Pays-Bas et l'Allemagne font nettement mieux avec tous des écarts inférieurs à la moyenne européenne de 24 points de pourcentage. Il est toutefois important de noter que nos pays voisins ont également un taux d'activité général plus élevé qu'en

Belgique.

## Quotas obligatoires, avec sanctions

En Belgique, des quotas existent dans le secteur public. Au sein de l'administration fédérale, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était de 1,36 % en 2024. Ce chiffre reste bien en dessous du quota légal de 3 %. En 2024, seuls la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (3,62 %) et le SPF Sécurité sociale (4,46 %) ont atteint ce pourcentage.

“ Une personne sur quatre a un handicap, mais dans le secteur public, seule une petite minorité est représentée. Cela doit changer. Outre de nombreuses mesures d'accompagnement pour encourager l'inclusion, j'instaure un mécanisme de responsabilisation qui oblige les administrations ne respectant pas, année après année, l'objectif de 3 % à réserver des moyens pour employer des personnes en situation de handicap. L'emploi inclusif est le moteur d'une société plus juste et résiliente, et il appartient aux services publics de montrer l'exemple.”

Vanessa Matz  
Ministre de l'Action et de la Modernisation publiques

Travailler en vaut-il la peine, aussi pour les personnes en situation de handicap ?

En Belgique, une personne en situation de handicap qui souhaite travailler risque de perdre (en partie ou totalement) certaines allocations. Cela constitue un obstacle majeur pour beaucoup.

“ Les gens ont souvent du mal à évaluer combien ils peuvent gagner sans perdre certaines allocations. C'est compréhensible, car la législation est complexe et peu flexible. Nous voulons apporter plus de clarté à terme, afin que les combinaisons travail et allocations soient simples et prévisibles.”

Ministre Beenders

## Plan fédéral Handicap 2025-2029

Les chiffres constituent un point de départ important pour le Plan fédéral Handicap 2025-2029 du gouvernement, coordonné par le ministre Rob Beenders. Les actions proposées peuvent contribuer à un marché du travail plus inclusif.

“ Avec ce plan d'action, nous voulons garantir le droit au travail. Dans ce cadre, nous examinons, avec les ministres fédéraux compétents, comment promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap pendant cette législature. Je pense par exemple au droit à des aménagements raisonnables sur le lieu de travail, un levier crucial pour l'inclusion.”

Ministre Beenders

## Save the date : conférence « Handicap : chaque talent compte » le 3 décembre

Le 3 décembre, le SPF Sécurité sociale organise la conférence « *Handicap : chaque talent compte* » à Bruxelles. Les décideurs politiques, employeurs, experts et personnes de terrain dialogueront sur la manière de collaborer pour un marché du travail plus inclusif. Cette conférence s'inscrit dans le cadre du Plan fédéral Handicap 2025-2029 et vise à fournir des outils concrets pour plus d'inclusion sur le lieu de travail.

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)